

CIRCULAIRE

DOSSIER : AP_6/4/11 **DIFFUSION :** Points de contact nationaux du PROE

DATE : 21 septembre 2021

CIRCULAIRE : 21/113

OBJET : Déclaration régionale océanienne sur la prévention des déchets marins et de la pollution par les plastiques et leurs incidences

Chers Membres,

Le PROE est heureux de vous faire part de la *Déclaration régionale océanienne sur la prévention des déchets marins et de la pollution par les plastiques et leurs incidences* qui a été présentée dans le cadre du Talanoa de haut niveau des ministres de l'Environnement le 10 septembre 2021. Elle est désormais disponible pour une approbation volontaire jusqu'au 25 novembre 2021.

<https://www.sprep.org/sites/default/files/30-SPREP-Meeting/Ministerial%20Meeting/Eng/SPREP-Ministers-High-Level-Talanoa-2021-Declaration-on-Plastics-Eng.pdf>

Les Membres sont invités à déclarer si leur pays ou territoire adopte cette déclaration par le biais d'une note rédigée à l'intention du PROE. Le document type suivant serait acceptable :

Au nom du [Ministre XX] de [Pays], je souhaiterais confirmer que [Pays] est heureux-se de valider la « *Déclaration régionale océanienne sur la prévention des déchets marins et de la pollution par les plastiques et leurs incidences* ».

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Anthony Talouli, A/Directeur du Programme de gestion des déchets et de lutte contre la pollution (WMPC) anthonyt@sprep.org.

Cordialement,



Kosi Latu
Directeur général

Ann.



KL/AT/at